

Zone de Secours DINAPHI

Rue Joseph Wauters, 47-79
5580 JEMELLE
Tél : 084/21.99.96

Email : grh@zsdinaphi.be



Professionalisation interne de 1 Capitaine et constitution d'une réserve au sein de la Zone de Secours DINAPHI

Au sein du personnel opérationnel de la zone de secours « DINAPHI », le Capitaine assure la coordination d'équipes d'intervention sur le terrain lors d'incidents ou de situations d'urgences complexes ou à grande échelle. Il dispose des connaissances suffisantes dans le domaine de la prévention incendie. Il assure la direction au niveau opérationnel, administratif ou technique et/ou est spécialisé dans certaines missions administratives ou techniques. Il est responsable du bon fonctionnement des équipes au niveau du contenu, de la méthodologie, de l'organisation et sur le plan financier. Il veille au transfert d'informations de la base vers le niveau du management et vice versa. Le capitaine est également chargé de faciliter et stimuler le travail en équipes, de veiller au flux de communication interne au sein des équipes de manière à développer un bon esprit dans les équipes.

Descriptif de fonction :

Capitaine

Le Capitaine peut opérer comme :

Coordinateur opérationnel (Intervention)

Intervenir en tant que coordinateur opérationnel durant des interventions mono- et pluridisciplinaires afin de réaliser les missions opérationnelles de la zone de la manière la plus effective, efficiente, qualitative et sécurisée possible :

- Assurer la coordination de plusieurs équipes d'intervention.
- Diriger une équipe d'intervention particulièrement risquée et complexe.
- Faire l'évaluation des conséquences pour les alentours immédiats, pour l'environnement et pour la santé publique liées à un incident (important).
- La prise de décisions opérationnelles afin d'assurer la sécurité des équipes et de la population.
- Prendre la fonction de directeur des services d'incendie (Dir Si) dans une concertation multidisciplinaire.

Collaborateur opérationnel (préparation)

Entretenir sa condition physique et participer à des exercices et des formations permettant d'exécuter ses tâches en toute sécurité pour lui-même, ses collègues et les personnes en détresse :

- Participer à des exercices physiques, organisés par la zone.
- Participer à des exercices, formations, simulations, visites sur le terrain et formations complémentaires, axés notamment sur la connaissance du territoire de la zone.

Dirigeant administratif

Prendre en charge la gestion administrative d'une spécialisation opérationnelle, un poste ou un service dans une zone afin de :

- Assurer l'opérationnalité permanente des moyens d'une zone et de son fonctionnement administratif, technique et opérationnel optimal.
- Garantir le flux interne d'informations et la collaboration optimale entre les équipes et les postes.
- Distribuer les tâches, veiller à leur exécution, ainsi qu'à la qualité, la quantité et la gestion du temps pour les travaux effectués.
- Veiller au suivi des procédures opérationnelles et des accords ainsi qu'à l'opérationnalité permanente du corps.
- Gérer les budgets alloués, l'équipement et le personnel ; donner des avis en ce qui concerne les achats et la formation.
- Former le lien entre le personnel opérationnel et administratif.

Analyste

Evaluer les processus, interventions et exercices afin d'en tirer des leçons et de proposer des projets d'amélioration :

- Analyser et optimiser les processus opérationnels, administratifs et techniques.
- S'informer sur les conclusions et les retours d'apprentissages des autres zones et postes
- Proposer des améliorations aux processus.

Coach

Stimuler, accompagner et soutenir les collaborateurs afin d'avoir du personnel préparé de manière optimale pour chaque intervention :

- Accompagner, soutenir, motiver, coacher et évaluer les collaborateurs pendant leur travail quotidien.
- Indiquer et implémenter des processus d'amélioration.
- Améliorer la résistance au stress du personnel et écouter activement leurs attentes.
- Promouvoir l'esprit d'équipe et être un exemple.
- Apporter l'expérience et l'expertise technique opérationnelle et stimuler et initier l'entraînement.

Ces tâches et missions précitées sont non limitatives.

A ce descriptif de fonction de Capitaine, pourront également être associés les profils suivants :

- Spécialiste technico-administratif
- Spécialiste en prévention d'incendie

Pour plus de détails sur ces descriptions de fonction, merci de bien vouloir vous référer à l'Arrêté Ministériel du 08 octobre 2016 :

<https://www.civieleveiligheid.be/fr/regulation/arrete-ministeriel-du-8-octobre-2016-fixant-les-descriptions-de-fonction-du-personnel-ope>

Spécialiste technico-administratif

Le spécialiste technico-administratif collabore avec une équipe restreinte de forces administratives ou techniques et y exerce une tâche de direction.

Finalités-clés :

Acquérir, appliquer et partager de très vastes connaissances des matières administratives et techniques afin de pouvoir effectuer des missions atypiques et (très) compliquées requérant un niveau de connaissances élevé, de manière efficace et qualitative.

Tâches possibles (non limitatives) :

- Diriger un groupe d'experts en vue du maintien opérationnel du (une partie du) matériel roulant ou non roulant d'un poste, y compris la formulation de propositions de commandes et de marchés publics nécessaires.
- Assurer le suivi et la coordination du planning du personnel (congrés, composition des équipes, absences, etc.) et des exercices au sein du poste.
- Assurer le suivi des progrès réalisés au niveau de l'entraînement et des exercices au sein de la zone.
- Effectuer des analyses des risques et des visites sur le terrain.
- Evaluer le fonctionnement du poste, tant d'un point de vue opérationnel qu'administratif et rédiger les rapports de politique nécessaires.
- Assurer la direction du service administratif ou du service technique de la zone.

Spécialiste en prévention d'incendie

Le spécialiste en prévention d'incendie travaille à un niveau de gestion. Il joue un rôle dans l'octroi des permis, effectue des inspections de sécurité incendie et fournit des informations relatives au contenu de son domaine de compétences. Il applique à cet effet les lois et réglementations pertinentes en matière de prévention d'incendie. Il agit souvent de manière autonome dans différentes équipes.

Les demandes au spécialiste en prévention d'incendie peuvent être internes ou externes, ou d'une autorité publique ou du secteur privé. Il procède à des évaluations intégrales, dans l'esprit de la chaîne de sécurité.

Le spécialiste en prévention d'incendie effectue les contrôles à l'occasion des demandes de permis. Si une demande de permis est achevée et qu'un contrôle périodique a lieu, cette forme de contrôle ne relève pas des tâches du spécialiste en prévention d'incendie, mais de celles de l'expert en prévention d'incendie.

Tâches et domaines d'activité :

Il apporte une contribution importante à la mise sur pied de la politique zonale de prévention et assume, sur la base de son expérience pratique, une fonction de signal en vue d'identifier des points pertinents relatifs à la politique de prévention. Il formule des avis lors de l'octroi des permis de bâtir, d'environnement et d'exploitation, et procède à des contrôles sur site, ou fait faire ces contrôles, et émet un jugement de valeur sur la forme d'un rapport de prévention.

Les demandes sont internes et externes. Il agit souvent de manière autonome dans diverses équipes. Des accords et concertations sont donc nécessaires. Il importe dès lors d'entretenir des réseaux et des contacts internes et externes pertinents.

Tâches possibles (non limitatives) :

- Signale, pour son domaine d'expertise, les développements et les manquements importants au niveau de la politique de prévention actuelle, sur la base d'une expérience pratique, et rapporte ces conclusions auprès des personnes pertinentes.
- Veille au progrès et interpelle les personnes concernées lorsqu'il s'avère que le suivi du rapport est trop peu exploité ; il suit de près les activités et les progrès réalisés.
- Apporte le cas échéant des données ou collabore dans un groupe de projet à la mise sur pied de la politique zonale de prévention.
- Participe aux concertations avec des internes et externes (architectes, collègues, etc.).
- Evalue les demandes au niveau de la construction, des installations techniques et des demandes organisationnelles.
- Rédige un avis écrit pour les départements qui délivrent les permis.
- Vérifie dans quelle mesure l'avis a été suivi.
- Vérifie si la demande respecte la législation.
- Vérifie si l'objet sur place respecte les dessins.
- Rédige des rapports de prévention d'incendie (aussi pour des installations particulières qui nécessitent des calculs spécifiques).
- Rédige des rapports d'inspection/contrôle pour son organisation (constitution du dossier).
- Effectue les inspections/contrôles (le cas échéant).
- Fournit des informations aux collègues internes, notamment le service des planifications.
- Entretient des contacts avec des partenaires publics et privés.
- Rédige des avis qui sont destinés pour la commission de dérogations (cfr. art.4 AR 18/09/2008)

Affectation prévue :

Service Prévention (District Ouest)

Conditions à remplir :

Il y a lieu pour les candidats de remplir des conditions suivantes au plus tard le jour où le conseil de zone proclame les lauréats à la professionnalisation :

- être nommé comme membre du personnel volontaire de la zone de secours DINAPH ;
- remplir les conditions énoncées dans la description de fonction ;
- disposer au minimum de la mention « satisfaisant » lors de sa dernière évaluation ;
- disposer d'une ancienneté de grade (dans le même grade et/ou dans un grade supérieur) d'au moins deux ans, stage de recrutement non compris ;
- disposer de l'attestation « Gestion des compétences et évaluation » et des certificats PREV-1, PREV-2, FOROP-1 et FOROP-2
- ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire non radiée.

Epreuves de professionnalisation :

L'examen de professionnalisation, sous forme de concours, est constitué des épreuves suivantes :

- une épreuve écrite : questions de mises en situation
- une épreuve orale : entretien libre

Le jury d'examen évaluera les candidats sur leur motivation, leur engagement, leur disponibilité, leur conformité au descriptif de la fonction.

Il convient d'obtenir au moins 50 % des points à chaque épreuve, pour être admis à l'épreuve suivante et, à la fin des épreuves, être considéré comme lauréat.

Les candidats retenus seront admis au stage de professionnalisation ou versés dans une réserve de professionnalisation (valable 2 ans) par le conseil, dans l'ordre de classement résultant des épreuves organisées par la zone.

Modalités pratiques :

a) Engagement

- Temps plein de 38h/semaine
- Prestations et temps de travail irréguliers en fonction des besoins de la zone (travail le samedi, le dimanche, les jours fériés et la nuit. Les rappels sont également possibles)
- Traitement suivant les barèmes O2 du statut pécuniaire du personnel opérationnel des Zones de Secours et suivant votre ancienneté et votre rang.

b) Candidatures

L'acte de candidature doit être accompagné obligatoirement des documents suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Un Curriculum Vitae
- Un extrait de casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures
- Copie des attestations et certificats

Sous peine de nullité, le dossier de candidature **complet** doit être adressé, **par mail**, uniquement à l'adresse suivante : grh@zsdinaphi.be au plus tard pour le 30/07/2020 à minuit, l'heure de réception du mail faisant foi. Le dossier peut également être déposé dans le même délai, contre récépissé, au poste de secours de Dinant (Route de Philippeville, 236 – 5500 Dinant), auprès du Responsable RH ou sa déléguée.